

CENTRE DU LAC POUCE



- ✓ **ARRIVÉE ET DÉPART** : merci de respecter les heures d'arrivée et de départ qui sont indiquées sur votre contrat.
- ✓ **ANIMAUX** : tous les animaux sont strictement interdits à l'intérieur et à l'extérieur de nos bâtiments.
- ✓ **CIGARETTE** : il est strictement interdit, sous peine d'amende (250\$ à 750\$), de fumer cigarette, cigare ou de « vapoter » à l'intérieur des bâtiments, dans les portiques, à proximité des aires aménagées de jeux et de loisir (ex : plage, terrain de jeu, terrain volley-ball, etc.). Il est également interdit de fumer à l'extérieur à moins de 9 mètres des portes et fenêtres des bâtiments. Il serait apprécié d'utiliser les cendriers installés à l'extérieur et de ne pas jeter les mégots par terre.
- ✓ **OBJETS PERDUS** : nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou endommagés, pour plus de détails consultez notre site web.
- ✓ **CLÉS** : nous vous remettons une clé lors de votre accueil, si vous la perdez vous serez responsables des frais de remplacement des serrures.
- ✓ **PORTES**: toutes les portes sont munies de ferme-porte et il est interdit de les laisser ouvertes (notamment pour les portes extérieures)
- ✓ **ALCOOL** : il est permis d'apporter vos boissons alcoolisées cependant, lorsque vous en faites la vente vous devriez obtenir un permis d'alcool réunion. Consultez le site de la Régie des Alcools des Courses et des Jeux à www.racj.gouv.qc.ca pour plus de détails.
- ✓ **RÈGLES** : le client est responsable de veiller à ce que les membres de son groupe respectent ces règlements et les autres indications qui peuvent être affichées sur le site.
- ✓ **SURVEILLANCE DES JEUNES** : il est de votre responsabilité d'assurer la surveillance des jeunes de votre groupe et de veiller à ce qu'ils respectent les règles, les interdictions et les sites à risque (plage, lac, escalade, hébertisme, etc.).
- ✓ **REGISTRE DES PRÉSENCES** : il est de la responsabilité du client d'avoir un registre des personnes de son groupe qui dorment sur le site, de nous transmettre la liste complète des allergies alimentaires et des limitations physiques des personnes participantes au séjour.
- ✓ **STATIONNEMENT** : il est interdit de stationner sur la pelouse et il faut respecter les stationnements et les espaces des autres chalets.
- ✓ **MOTORISÉS, ROULOTTES, ETC** : comme les stationnements de votre chalet ne sont pas nombreux et qu'il est interdit de se stationner sur la pelouse; les véhicules récréatifs ne peuvent pas s'installer au Lac Pouce (ces derniers pourraient s'installer juste à côté au 6901 Talbot, mais ne pourront pas aller sur la pelouse, ni se brancher à l'eau ou à l'électricité).
- ✓ **VTT, MOTONEIGE, ETC.** : l'utilisation de VTT, de motoneige ou d'autres véhicules récréatifs à moteur sont interdits sur le site et dans les sentiers.
- ✓ **DÉCORATION** : l'utilisation de « gomme bleu » ou de ficelle est fortement recommandée, des frais pourraient être exigés si vous détériorez les murs ou les colonnes.
- ✓ **ACTIVITÉS AUTONOMES** : les infrastructures de loisirs sont à la disposition de tous les groupes, nous favorisons le partage harmonieux de ces espaces communs (la liste des activités autonomes et une carte du site est disponible sur notre site web).
- ✓ **SERVICE D'ANIMATION** : certaines activités, comme l'escalade, le tir à l'arc et les activités nautiques nécessitent la réservation à l'avance d'un animateur (voir les détails sur notre site web).

- ✓ **BAIGNADE** : la baignade est interdite sans la présence d'un sauveteur qualifié avec une carte valide.
- ✓ **BRUIT** : nous vous demandons d'être respectueux des autres groupes de nos autres chalets, c'est pourquoi après 23h nous vous demandons de réduire le bruit à l'extérieur.
- ✓ **FOYERS** : si vous utilisez les foyers, vérifiez que la hotte de la cuisinière est fermée, préchauffez la cheminée avec du papier et ne surchargez pas le foyer de bois. Il est interdit de fendre du bois à l'intérieur ou de mettre la cendre dans les poubelles.
- ✓ **BOIS** : nous fournissons le bois, mais en quantité raisonnable, des frais supplémentaires peuvent être exigés en cas d'abus.
- ✓ **ALARME INCENDIE** : il est interdit de déclencher sans raison valable les systèmes d'alarme incendie, des frais de fausse alarme peuvent s'appliquer.
- ✓ **CUISINETTE** : il y a une liste du matériel disponible sur notre site web si vous êtes en auto-cuisine, après utilisation, veillez à nettoyer et ranger le matériel utilisé (ce service n'est pas disponible au chalet Alfred-Simard).
- ✓ **TRAITEUR** : les traiteurs sont interdits, il faut utiliser notre service de repas ou l'auto-cuisine.
- ✓ **CONTENANT DE VERRE** : les contenants en verres sont interdits sur le terrain, utilisez des contenants en aluminium ou d'autres contenants.
- ✓ **ORDURES** : même pour quelques minutes, ne laissez jamais les sacs à ordures à l'extérieur, laissez les sacs à l'intérieur ou allez les porter dans le conteneur à l'entrée du site.
- ✓ **RÉCUPÉRATION** : SVP utilisez les bacs pour les matières recyclables (papier, carton, verre, plastique etc.) et rincez les contenants si nécessaire.
- ✓ **DISCO-MOBILE** : prenez le soin d'informer le responsable de votre musique que les machines à boucane sont interdites dans nos chalets (à cause de notre système d'alarme incendie (en cas de non-respect de cette règle, des frais de fausse alarme peuvent s'appliquer).
- ✓ **FEU DE CAMP ET FEU D'ARTIFICE** : le client doit respecter la réglementation municipale pour les feux de camps extérieurs et pour les feux d'artifices et il faut utiliser les endroits désignés pour ces feux (cette réglementation est affichée dans nos chalets).
- ✓ **MATÉRIEL ET MOBILIER** : nous vous demandons de respecter le matériel mis à votre disposition (liste disponible sur le site web) En cas de bris ou de perte, des frais pourraient s'appliquer.
- ✓ **TABLES ET CHAISES** : ne les rangez pas après utilisation, laissez-les sur place. Notez qu'il est interdit de s'asseoir ou de grimper sur les tables et de sortir les chaises à l'extérieur.
- ✓ **COMPORTEMENT ET LANGAGE** : le client et les membres de son groupe devront avoir un habillement, un comportement et un langage respectueux des autres.
- ✓ **RESPONSABLE LÉGAL** : le client convient que si le groupe qu'il représente n'est pas légalement constitué, qu'il est personnellement responsable du coût du séjour et des services réservés, il est également responsable des bris intérieurs et extérieurs causés par les membres de son groupe.
- ✓ **PUBLICITÉ** : le client accepte que le Lac Pouce conserve ou utilise à des fins promotionnelles et publicitaires les photos et vidéos qui peuvent être pris lors du séjour.
- ✓ **POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES** : en cas de litige, le responsable du groupe peut communiquer directement avec la direction générale ou adresser par écrit sa plainte à l'attention du conseil d'administration (avec l'adresse ici-bas), une réponse sera donnée dans un délai inférieur à quinze (15) jours ouvrables.